

ATTESTATION 125

CONDUITE CLERC offre la possibilité de pouvoir conduire un cyclomoteur de 125 cm³ par une formation de 7 heures délivrant une attestation.

A bientôt pour une nouvelle aventure !

DOCUMENTS À FOURNIR

- 1 photo d'identité aux normes (sans lunettes)
- Permis (recto-verso)
- Carte d'identité en cours de validité (recto-verso)

TARIFS

FORMATION 7 HEURES

- 2 heures de théorie
- 2 heures de plateau
- 3 heures de pratique

TOTAL :

360€00

ENVOYEZ VOS DOCUMENTS PAR MAIL A :
contact@conduite-clerc.com
SINON FOURNISSEZ DES PHOTOCOPIES

Le jour de la formation, prévoir :

- Casque homologué
- Blouson confortable
- Gants homologués
- Chaussures montantes

L'utilisation du cyclomoteur de l'auto-école est obligatoire.

A compter du 1 Janvier 2011, une formation de 7 heures est mise en place pour les titulaires du permis B depuis au moins 2 ans qui souhaitent conduire une motocyclette légère (de 50 à 125 cm³) ou un tricycle à moteur de plus de 50 cm³ et qui n'ont pas pratiqué au cours de ces 5 dernières années (justifiés par une assurance d'un véhicule à votre nom).

Tarifcation du 01 mars 2019 au 01 septembre 2019

